

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

N° 259/2017

OBJET : Groupement de commande pour la fourniture de carburants – Attribution des lots 1 à 3 – Déclaration sans suite du lot 4

L’an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le marché actuellement en cours pour la fourniture de carburants arrive à échéance le 31 décembre prochain.

La nouvelle consultation, accord-cadre à bons de commande, est constituée de 4 lots comme suit :

		Minimum en litres	Maximum en litres
Lot 1	Diesel hautement raffiné	70 000	160 000
Lot 2	Fioul haute qualité	2 800	11 500
Lot 3	Gasoil non routier	500	10 000
Lot 4	Super sans plomb	100	1000

Il précise que la consultation a été engagée en groupement de commande avec la commune de Caujac pour le lot 2 (fioul haute qualité).

La durée du marché est d’un an, à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable 2 fois par reconduction tacite par période de 12 mois (maximum 36 mois).

2 offres ont été reçues dans les délais.

La commission d’appel d’offres dans sa séance du 28 novembre 2017 a décidé :

- D’attribuer les lots 1 à 3 au profit de DYNEFF

- de déclarer le lot sans suite le lot 4 pour le motif d'intérêt général suivant : la collectivité ne dispose pas de cuve pour stocker ce carburant. Les candidats n'ont pas proposé d'offre avec location de cuve. Dans le contexte budgétaire contraint, au vu des frais trop importants engendré pour l'achat, le respect des normes de stockage de ce carburant volatile et au regard des besoins très minimes des services de la collectivité, il a été décidé de ne pas procéder à l'investissement nécessaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

PREND ACTE de la décision d'attribution des lots 1 à 3 de la commission d'appel d'offres

PREND ACTE de la décision de déclaration sans suite du lot 4

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés des lots 1 à 3

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS